

L'antenne régionale de l'Association de lutte contre les violences faites aux femmes (ALVF) de Maroua est régulièrement saisie des dossiers relatifs aux discriminations à l'égard des femmes. Le dernier en date est celui d'une dame, fille unique de surcroît qui a été écartée de l'héritage de sa mère décédée. En bref, c'est son oncle qui s'est accaparé des biens de la maman de cette dame ; celle-ci a saisi la justice afin que l'héritage de sa maman lui revienne. En vain, puisqu'elle a été déboutée. C'est ainsi qu'elle est venue saisir l'ALVF qui va interjecter appel.

Les cas de discrimination scolaire sont légions. Sans compter que du fait des coutumes, certaines femmes subissent stoïquement diverses formes de discriminations. Sans doute à tort puisque le Cameroun est signataire de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF). Acte à travers lequel les autorités étatiques affirment la ferme volonté de l'émancipation de la femme appelée à jouer un rôle majeur en tant que partenaire du développement de notre pays.

C'est pour mettre en lumière tous ces droits de la femme qui sont si souvent bafoués par des us et coutumes que le ministère en charge de la justice a organisé à Maroua du 29 au 31 août un séminaire de formation des personnels judiciaires sur l'application de cette convention sur l'élimination de toute forme de discriminations à l'égard des femmes ; question de permettre à ces acteurs de s'approprier ces normes internationales pour les intégrer dans le droit positif interne en vue d'une application effective. La participation à ces assises d'Arlette Mvondo, chargée de programme à l'ONU-Femmes justifie la ferme volonté de la communauté internationale à promouvoir l'égalité des sexes. Jean Nwafo, le procureur général près la Cour d'appel de l'Extrême-Nord qui représentait le ministre d'Etat, ministre de la Justice Garde des Sceaux a loué cette initiative des pouvoirs publics de renforcer les connaissances du personnel judiciaire constitué de magistrats, d'avocats, de notaires et d'huissiers de justice.

Par Patrice Mbossa